



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 31

Question orale n° 214

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'avenir de la RN 31. Axe routier du grand contournement de Paris reliant Rouen à Reims, la route nationale 31 a connu ses premiers plans d'aménagement à quatre voies en 1970. Grâce au plan de relance, plus de 1,3 million d'euros ont été investis pour permettre plusieurs travaux d'aménagement nécessaires : carrefour de Prouilly et Branscourt, tapis routier de Reims jusqu'à Muizon. Depuis l'avenir de la RN 31 semble être retombé dans l'oubli. Pour exemple, la déviation de Jonchery a toujours son tapis d'origine datant de plus de vingt-cinq ans. Cet axe routier devient alors dangereux du fait de la vétusté de ses installations par endroits. Les élus locaux, les habitants voisins et les usagers de la RN 31 font un constat unanime : pour la sécurité de tous, des travaux doivent être réalisés notamment pour la poursuite de la rénovation du tapis routier, la sécurisation des carrefours et les contournements de Muizon et de Fismes. Ils sont déterminés à obtenir des engagements de l'État pour améliorer la sécurité de cette RN 31 dont le trafic ne fait qu'augmenter. Elle demande quelle politique d'optimisation des axes routiers le Gouvernement entend mettre en oeuvre, notamment pour la RN 31, quel soutien il compte apporter aux élus locaux et à quelle échéance.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 31

M. le président. La parole est à Mme Catherine Vautrin, pour exposer sa question, n° 214, relative à l'aménagement de la RN 31.

Mme Catherine Vautrin. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, axe routier du grand contournement de Paris reliant Rouen à Reims, ancienne Grande liaison assurant la continuité du territoire - GLAT - dans les années 1970, la route nationale 31 a connu ses premiers plans d'aménagement à une époque où, oserais-je dire, ni vous ni moi n'étions nés.

Depuis lors, des infrastructures autoroutières ont été développées, notamment dans le nord, par exemple entre Amiens et Le Havre. Pour autant, la RN 31 n'a pas beaucoup évolué, en particulier dans le département de la Marne, alors que dans le même temps sa fréquentation n'a fait qu'augmenter.

Le plan de relance a financé des investissements à hauteur de 1,3 million d'euros qui ont permis plusieurs travaux nécessaires comme l'aménagement des carrefours de Prouilly et Branscourt et la réfection du tapis routier au droit de Muizon. Pour autant, les crédits n'ont pas permis d'achever totalement, tout au long de la traversée de cette commune, la réfection de ce tapis routier qui, pourtant, en termes de lutte contre le bruit, apporte toute satisfaction aux habitants de la commune. Depuis, force est de constater que la RN 31 semble être retombée dans l'oubli. La déviation de Jonchery-sur-Vesle, par exemple, a toujours son tapis d'origine, qui date de plus de vingt-cinq ans, et les nids d'autruche ont remplacé depuis longtemps les nids de poule ; c'est dire si la situation devient particulièrement dangereuse.

Les élus locaux, les riverains et les usagers de la RN 31 sont unanimes : pour la sécurité, pour le développement économique de la région - vous savez que cet axe sert notamment aux convois exceptionnels -,

il est absolument indispensable que des travaux soient engagés pour rénover le tapis routier, sécuriser les carrefours - nous avons encore des quatre voies avec une voie de tourne-à-gauche - et réaliser les contournements de communes comme Muizon et Fismes.

Nos élus souhaitent aujourd'hui obtenir des engagements de l'État. Monsieur le ministre, je souhaiterais connaître votre politique d'optimisation des axes routiers. Quel soutien pensez-vous apporter, de quel budget disposez-vous et, surtout, quel calendrier envisagez-vous pour un axe comme celui-ci ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Madame la députée, je vous remercie du constat que vous venez de dresser. Il nous permet d'observer que la mobilisation et les volontés politiques n'ont pas permis de régler des problèmes et des difficultés quotidiennes, encore que le paysage des aménagements et des infrastructures ait beaucoup évolué et qu'il faille en tirer les conséquences. C'est vrai pour la RN 31, puisque vous appelez mon attention sur la politique de régénération et d'aménagement que l'État entend mettre en oeuvre sur cette route nationale, notamment sur la section entre Soissons et Reims. Depuis la mise en service des autoroutes A29 et A26, qui établissent une liaison autoroutière continue et performante entre Rouen et Reims *via* Amiens et Saint-Quentin, la RN 31 a, il est vrai, quelque peu changé de statut, puisque, tout en restant route nationale, elle assure de façon prédominante une desserte locale. Le parti d'aménagement à mettre en oeuvre pour cet axe doit donc être cohérent avec sa fonction principale, en discussion avec les collectivités.

Ainsi, la RN 31 a fait l'objet de diverses opérations d'aménagement, principalement au travers de mises à deux fois deux voies de plusieurs sections, en particulier entre Beauvais et Catenoy. Entre Soissons et Reims, des aménagements ponctuels à deux fois deux voies ont été réalisés entre Braine et Courcelles-sur-Vesle, au droit de Magneux ainsi qu'à celui de Jonchery-sur-Vesle, et à l'arrivée à Thillois. En outre, les déviations des trois agglomérations les plus importantes - Beauvais, Compiègne et Soissons - ont été réalisées.

Les PDMI, qui financent les opérations de modernisation du réseau routier national, font porter aujourd'hui l'effort de modernisation sur l'autoroute A304 en Champagne-Ardenne et sur la RN 2 en Picardie, une route nationale qui pose également d'énormes difficultés.

Je suis bien conscient de l'importance de la RN 31 pour la desserte des territoires et pour leurs populations. Je suis tout aussi conscient de la réalité dont vous venez de vous faire l'écho.

La poursuite de l'aménagement de la section entre Soissons et Reims devra donc être examinée avec attention dans le cadre de la préparation de la prochaine génération de PDMI, à partir de 2015.

Cela étant, j'ai d'ores et déjà demandé aux préfets de région de hiérarchiser les opérations de modernisation du réseau routier national. Il convient en effet d'identifier celles pour lesquelles la poursuite ou l'engagement des travaux paraissent nécessaires à l'horizon 2019, afin de préparer la prochaine génération de PDMI. Ces opérations devront répondre prioritairement à des enjeux de sécurité - vous y faisiez référence -, de réduction de la congestion chronique, de désenclavement et d'amélioration nécessaire de desserte des territoires, sans oublier la qualité de vie.

Malgré le nombre d'opérations à mener, nous essaierons de dégager les moyens nécessaires. L'entretien des chaussées doit être une priorité. Je demanderai à mes services que les réparations ponctuelles les plus urgentes soient poursuivies, mais aussi que nous puissions aborder de façon très pragmatique la manière d'assurer des conditions correctes de circulation sur la RN 31.

Enfin, plusieurs carrefours et accès riverains ont été aménagés ou sont en cours d'aménagement.

L'aménagement du carrefour de Courlandon en est ainsi au stade des études environnementales. Je me tiens également à votre disposition pour que nous envisagions ensemble l'évolution de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 214

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2674

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2013](#), page 3000

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mars 2013](#)